

Département des Alpes de Hautes Provence
Commune de SISTERON

EXTRAIT DU REGISTRE
Des Arrêtés municipaux n°2025-940-PREV

Portant approbation
Sur l'ouverture aux publics de la 42ème Foire Exposition de SISTERON

Objet : Ouverture d'établissement recevant du public « FOIRE EXPO 2025 »
Classement : Type T, PA, CTS de la 1^{ère} catégorie.

VU le code de la construction et de l'habitation (article R 143-1 à 143-7)

VU l'arrêté du 11 mai 2023 relatif à la C.C.D.S.A

VU l'arrêté du 22 juin 1990

VU l'arrêté préfectoral n°2007.161 du 02 février 2007 relatif à la sous-commission Départementale de sécurité et d'accessibilité

VU l'arrêté préfectoral n°2007.2335 du 17 octobre 2007 relatif à la sous-commission Départementale pour la sécurité contre les risques de panique dans les établissements Recevant du public et les immeubles de grande hauteur

Considérant l'avis favorable de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP-IGH. En date du mercredi 1^{er} septembre 2025.

Considérant l'avis favorable d'ouverture au public de la commission départementale de Sécurité et d'accessibilité dans les ERP des AHP en date du mercredi 1^{er} octobre.

Considérant qu'il appartient au Maire au titre de ses pouvoirs de police propre de prendre les décisions nécessaires relatives à l'exploitation de ce type d'établissement après avis de la commission de sécurité.

Considèrent l'avis favorable du chargé de sécurité incendie dans son rapport final – Article -6 paragraphe de l'arrêté du 24 septembre 2009 modifié en date du 2 octobre 2025.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'E-R-P portant dénomination « Foire Exposition 2025 » comprenant l'implantation et l'aménagement intérieur d'un chapiteau de 2000 m² distinct et isolé est autorisé à exploiter du **JEUDI 2 OCTOBRE 2025 – 10 heures au DIMANCHE 5 OCTOBRE 2025 -19 heures.**

ARTICLE 2 : Monsieur le commandant de brigade de la gendarmerie de Sisteron et Monsieur le Chef de poste de la police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le préfet des Alpes de haute Provence

Madame la sous-préfète de Forcalquier

Monsieur le directeur de la sécurité publique

Monsieur le commandant de la Brigade de gendarmerie de SISTERON

Monsieur le chef de poste de la Police Municipale

Monsieur le Directeur Départemental des services d'incendie et de secours.

Fait à SISTERON, le 2 octobre 2025

Le Maire,

D. SPAGNOU

